

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du mardi 17 septembre 2024

### Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire ;  
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>er</sup> Adjoint ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Mme Elizabeth SAUTY de CHALON ; M. Marc CHAZELLE ;  
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

### Absents excusés

M. Alain GAYET (donne pouvoir à M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN) ;  
M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;

### Absente

Mme Mélanie HERVÉ ;

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 17h00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

### Le Conseil municipal

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 8 juillet 2024 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le projet d'aménagement de sécurité aux Forges de Clermont. Ce projet permettra de créer un arrêt sécurisé pour les cars scolaires (avec l'installation d'un abribus de style augeron, qui sera subventionné par la Région), tout en contribuant à améliorer la sécurité de la circulation, par la réduction de l'emprise de la chaussée aux débouchés de la route des Forges de Clermont et de la RD 146 (en provenance de Saint-Aubin Lebizay) et l'installation de 2 radars pédagogiques. Plusieurs massifs d'arbustes et plantes vivaces seront créés. Après étude, ce projet est évalué à 41 525 € HT (hors abribus). Le Conseil autorise le Maire à solliciter les subventions du Département (au titre des Amendes de police), de l'État (au titre de la DETR ou de la DSIL) et de la Région (pour la création d'un abribus) ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération adoptant le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif au recouvrement de la compétence "Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme" par la Commune membre de Cabourg : la commission a décidé de fixer le montant des charges transférées à Cabourg à hauteur de - 89 653,42 €, induisant un reversement annuel de Cabourg de ce montant ;

**Adopte** à l'unanimité la Décision modificative n° 2 au Budget communal, pour pouvoir permettre l'inscription en recettes de la part prise en charge par le Département pour la réfection des RD 49 et 146, pour un montant de 86 054,70 € HT ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant la convention avec le Département du Calvados relative à l'entretien des routes départementales 49 et 146 sur la Commune de Beuvron-en-Auge, et autorisant le Maire à la signer ;

**Prend connaissance et débat des communications suivantes :**

- Point sur le Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune :
  - La signalisation horizontale et verticale a désormais été installée ;
  - La passerelle sur le Doigt à proximité de l'entrée des Couloux a été posée : ainsi, le chemin forestier le long du Doigt débouche désormais sur le sentier piétonnier dans les Couloux et rejoint ensuite le Village ;
  - Les espaces verts : les différentes plantations (arbres, arbustes et haies, notamment) seront réalisées à l'automne ;
  - La Halte pour les randonneurs et les cyclistes : le permis de construire été délivré et la date des travaux doit désormais être arrêtée avec l'entreprise chargée de sa construction, dans le courant de l'automne ;
  - Enfin, dans le même esprit architectural augeron que la Halte, un abribus (qui sera subventionné par la Région) sera construit à côté du parking riverain pour protéger les enfants empruntant le car scolaire ;
  
- Point sur les demandes formulées par certains commerçants à la suite des travaux rue Michel d'Ornano : comme cela avait été évoqué en séance du Conseil municipal, 2 commerçants ont fait part à la Mairie des difficultés qu'ils ont rencontrées du fait des travaux entrepris par la Commune. La Commission d'élus qui a été créée pour étudier le dossier poursuit ses travaux en liaison avec les commerçants concernés, après quoi le Conseil municipal sera appelé à statuer sur ces demandes lors de sa prochaine séance en octobre ;
  
- Présentation des mesures permanentes prises en matière de circulation et de stationnement dans l'agglomération à la suite des travaux :
  - Un arrêté général de police vient d'être pris pour réglementer la circulation et le stationnement dans l'ensemble du centre-bourg et sur l'arrière de celui-ci ; il a été diffusé sur PanneauPocket et communiqué à la Gendarmerie ;
  - Il a été demandé à cette dernière, par des passages réguliers, de veiller au respect des règles qui y sont édictées, notamment en ce qui concerne : la vitesse (l'agglomération étant pour sa quasi-totalité en Zone 30, ce qu'aujourd'hui encore certains automobilistes semblent ignorer) ; le stationnement ; et l'interdiction faite aux engins agricoles d'emprunter la RD 49 en contournant le village par le chemin agricole des Couloux et l'arrière du Bourg ;
  
- Retour sur la saison estivale : après une année pluvieuse, le soleil de l'été est arrivé tardivement, et chacun espère une belle arrière-saison. Le mois d'août a été plutôt correct pour l'activité commerciale, après un mois de juillet morose. Comme l'an passé, un pot de fin de saison va être organisé avec les commerçants et les artisans : ce sera l'occasion de faire un point et d'évoquer les mois à venir, tout en échangeant sur certains points qui restent à améliorer, notamment en matière de coordination des jours d'ouverture et de fermeture, qui suscitent parfois l'incompréhension voire le mécontentement de nos visiteurs ;
  
- Débat sur des problèmes de sécurité publique rencontrés à la suite d'actes de malveillance répétés dans le centre bourg : depuis plusieurs mois, plusieurs véhicules (appartenant essentiellement à des commerçants du village) ont fait l'objet de dégradations. Le Conseil municipal condamne fermement ces actes inqualifiables et lâches. S'il semble difficile - au vu notamment du coût que cela engendrerait - d'installer des caméras qui permettent de couvrir l'ensemble du Village, dans le centre-bourg comme sur les parkings, et après en avoir débattu, le Conseil accepte qu'une étude soit entreprise sur le sujet et mandate pour ce faire M. Jean-François MOREL et Mme Elizabeth SAUTY de CHALON. Le Conseil aura ensuite à connaître des résultats de cette étude avant d'en délibérer ;



- M. Jean-François MOREL informe le Conseil qu'après négociation avec le SDEC Energie, et dans le cadre du Schéma directeur d'implantation des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques, une nouvelle borne permettant la recharge de 2 véhicules va être installée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025 ; la Mairie a proposé au SDEC qu'elle soit installée sur le parking de l'Église, en complément des bornes déjà existantes face à l'Office de tourisme, permettant ainsi de diversifier les emplacements sur le territoire de la Commune. Cette installation, ainsi que l'exploitation et la maintenance de la borne, n'impliqueront aucune participation financière de la commune. En complément, une étude a été demandée au SDEC pour l'installation de bornes de recharge pour les vélos électriques, à proximité de la future Halte pour les randonneurs et les cyclistes ;
- Point Relais de la Poste : pour rappel, depuis fin juin qu'il n'est plus assuré par l'Orée du Village, une solution de remplacement a été trouvée, en lien avec le Département et notre Conseiller départemental, la Mairie estimant indispensable que notre Village conserve un Point Poste, service public de proximité qui est utilisé par nombre d'entre nous ainsi que par les habitants des villages voisins. La Poste nous avait indiqué que le nouveau Point Relais serait effectif à la mi-septembre ; il semble désormais que cela ne soit pas avant la première quinzaine d'octobre. Une information sera diffusée sur PanneauPocket dès que la date exacte sera connue

La séance est levée à 18h15

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Adjoint au Maire  
Secrétaire de séance